



ANGLARDS DE SALERS

Directeur de publication
François Descœur

Comité de rédaction
Philippe Delestre

Crédits photos :
Mairie d'Anglards-de-Salers

Conception :
Agence Qui Plus Est

Éditée à 600 exemplaires

MAIRIE - Le Bourg
15380 Anglards-de-Salers
04 71 40 00 02
anglards-de-salers.mairie@wanadoo.fr
www.anglards-de-salers.com
(ouverture prochainement)



LETTRE D'INFORMATIONS • N°3 DÉCEMBRE 2015

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année, le bilan des actions communales est important. De nombreux chantiers ont vu le jour : Réfection de routes, traitement de la sortie du bourg en direction d'Espinassoles, chantier de l'agence postale communale, travaux au nouveau garage communal, démarrage du chantier de la salle polyvalente, Etude du Plan Local d'Urbanisme, constitution d'une réserve foncière communale...

Sur le plan culturel le château de la Trémoillère a de nouveau bien vécu notamment avec l'exposition du sculpteur Roland Cognet (Avec des actions en direction des enfants des écoles de la communauté de commune), le verger de Déduit a bien complété cette offre ainsi que l'exposition des « peintres du dimanche ». Merci à l'association des peintres d'Ydes « aux couleurs du temps » pour leur participation.

Nous noterons aussi que les associations notamment communales ont fait preuve d'un dynamisme important avec de très nombreuses manifestations de qualité. Merci à elles car elles contribuent à donner une bonne image de notre commune. Merci aussi aux employés communaux qui travaillent sur le bon fonctionnement

de la commune ainsi qu'aux différentes structures : école, cantine, centre de loisir qui confirment la position d'Anglards de Salers en tant que bourg centre, position que nous sommes aujourd'hui amenés à défendre... Au printemps 2016 nous reparlerons de la réforme territoriale, qui modifiera les données de planification avec probablement de nouveaux découpages.

La réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale a été actée. La réflexion sera conduite sur 64 communes dont Anglards de Salers, touchera 28 357 habitants sur une surface totale de 1492 km². Le SCOT Haut Cantal Dordogne est constitué des communautés de commune du pays de Salers, du pays de Mauriac, du pays de Gentiane et de Sumène-Artense. Nous serons très présents sur le travail à conduire.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des nouvelles dispositions.

Dans cette attente, en vous souhaitant bonne lecture, et malgré un contexte national douloureux, le Conseil Municipal d'Anglards de Salers vous souhaite une très bonne année 2016 en réaffirmant les valeurs de notre république : Liberté, Egalité, Fraternité.

DOSSIER

Pour tout connaître sur la réforme de l'organisation territoriale française, rendez-vous en pages 6 à 8.



NOTRE FRANCE
Réforme Territoriale



Retrouvez toutes les infos et toute l'actualité de la commune sur notre page Facebook. Rejoignez-nous !

www.facebook.com
/MairieAnglardsDeSalers

UN NOUVEL ELAN DE SOLIDARITÉ

Une poignée de volontaires, Laurence Lafont en tête, a souhaité relancer cette année la participation de la commune au téléthon.



C'est en réunissant les forces vives de Saint Vincent, du Falgoux, du Vaulmier, de Salers, de Saint-Paul, de Saint-Bonnet, de Salins et d'Anglards, ainsi que les associations locales, que le projet 2015 a pu être élaboré :

Concours de belote, marche, repas, animations, vente de brioches ont permis de mobiliser ensemble toute la population de ces communes contre cette maladie. Une page spéciale Facebook «Téléthon en pays de Salers» a été créée pour suivre la préparation et le déroulement de cette opération. Vous pouvez toujours la consulter.

La solidarité en cette fin d'année 2015 s'est également manifestée par un grand succès du quine de l'école et de la belote de Familles Rurales. En revanche, le concours de belotte du 25 septembre au profit de la ligue contre le cancer n'a malheureusement pas eu le succès escompté en raison d'une grande concurrence avec d'autres manifestations dans les communes voisines.



ÉTAT CIVIL 2015 AU 7 DÉCEMBRE 2015



MARIAGE

- Séverine JAVEY et Sébastien PEYTHIEU le 27 juin
- Aurélie BOULET et Jean-Malo BUINET le 11 juillet
- Stéphanie DAMON et Laurent VEYSSIERE le 8 août
- Julie MARTIN-NOILLE et Sébastien ROUYLOU le 5 septembre
- Morgane FORETNEGRE et Nicolas BLANCHEFLEUR le 5 septembre

NAISSANCES

- **Gaspard** fils de Julie SAINT-LEGER et Florian FABRE né le 3 mars
- **Angéline** fille d'Angèle DUCROT et Baptiste GABRILLARGUES née le 18 mai
- **Ibrahim** fils de Sabine FOURNIER et Mohamed EL HABOURI né le 15 août
- **Antoine** fils de Marisol RAMOS CORTES et Charles DULUD né le 25 août
- **Jade** chez Chrystelle CHAULET et David VIDAL née le 3 septembre

DÉCÈS

- Jacques ANDRIEUX le 6 janvier
- Pascal SERRE le 15 janvier
- André AURIEL le 25 mai
- Pascaline DELPRAT le 6 juin
- Roger VIZET le 16 juillet
- Jean CHAMBON le 18 août
- Jeanne FAGEOLE le 6 décembre



LES TRAVAUX D'UNE COMMISSION. LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)



Il s'agit d'une des commissions municipales dont la formation est obligatoire. Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle est composée du Maire (président), de 3 titulaires et de 3 suppléants élus par le conseil municipal pour la durée du mandat (6 ans).

François Descoeur (maire) assure la présidence de la commission d'Anglards-de-Salers, Jean-Louis Dapon, Henri Didelot et Alain Magne ont été désignés Délégués Titulaires, André Besogne, Raymond Blanchefleur et Bernard Veyssière Délégués Suppléants.

Les attributions de la CAO sont les suivantes :

- analyser et sélectionner les candidatures
- ouvrir, analyser et sélectionner les offres
- proposer l'attribution des marchés
- formuler un avis sur tous les avenants de + de 5% du montant initial du marché

C'est le Conseil Municipal qui dispose du pouvoir décisionnel relatif à toutes les affaires de la commune. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a décidé en début de mandat de confier au maire la possibilité de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur

à 206 000€ (seuil défini par décret au 1^{er} janvier 2008) ainsi que toutes les décisions concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La passation des marchés doit respecter des règles différentes selon leur montant :

En 2015 les seuils suivants sont appliqués :

- Pour les marchés inférieurs à 25 000€, aucune obligation de publicité ou de mise en concurrence
- Pour les marchés de 25 000 € à 90 000€, publicité et procédure de mise en concurrence selon des modalités choisies par le Maire, attention il s'agit d'un régime de liberté «encadrée» et contrôlée (et au besoin sanctionnée). La procédure de mise en concurrence doit être à la fois transparente et efficace.
- Pour les marchés de travaux 90 000€ à 5 186 000€, obligation d'émettre un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) et utilisation de la «Procédure Adaptée» de mise en concurrence. Dans ce cas, la procédure, les formulaires à utiliser, les délais de réponse, la sélection des candidats sont strictement définis par le Code des Marchés publics.

Pour améliorer les 2 obligations de transparence et d'efficacité les marchés passent désormais par une plateforme départementale centrale de dématérialisation des marchés publics.

LES TRAVAUX

2 gros chantiers sont en cours sur la commune :

L'ENTRÉE DU BOURG SUR LA ROUTE D'ESPINASSOLES EST EN CHANTIER DEPUIS LA FIN OCTOBRE.

L'objectif est d'améliorer la qualité du revêtement de la route qui s'était très fortement détérioré ces dernières années malgré le rapiéçage effectué chaque année.

Pour ce faire il a fallu refaire un terrassement complet beaucoup plus profond que le précédent.

Les canalisations d'évacuation des eaux de pluie ont été refaites à cette occasion. Des caniveaux ont été posés pour délimiter les zones de roulement. La sécurité est également prise en compte dans la réalisation de cet investissement. Le constat a été fait qu'il fallait inciter les automobilistes au respect de la limitation de vitesse dès les premières maisons du Bourg. Le lotissement de Labro abrite de nombreux enfants que nous devons protéger.

Une réunion publique de la commission des travaux avec les habitants concernés a été tenue avant le commencement des travaux pour que les aspects de sécurité soient bien pris en compte.



LA SALLE POLYVALENTE MAURICE BERGERON

Les travaux de la salle polyvalente Maurice Bergeron qui ont conduit à sa fermeture depuis début décembre, concernent la mise en conformité accessibilité et l'amélioration thermique.

- L'accès à la salle est déplacé et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite sont créés dans un bâtiment annexe collé au bâtiment existant. Dans ce bâtiment une deuxième salle de 46m² environ est créée pour abriter les manifestations moins importantes.
- Le bar est déplacé et adapté aux normes en vigueur.
- Les portes et fenêtres de l'actuelle salle sont changées pour améliorer l'isolation thermique et le système de chauffage de la salle est modifié.



HISTOIRE

Incidents à Anglards pendant la campagne électorale des élections législatives de mai 1906

Nous sommes le 9 avril 1906, le maire d'Anglards, Monsieur Justin Mourguy, de concert avec son conseil municipal, avait invité Monsieur Fernand Brun, Député du Cantal, avocat à la Cour d'Appel de Paris, à un déjeuner intime à l'hôtel-restaurant Faucher.

Le banquet se déroula dans la plus grande cordialité et sans qu'aucun incident ne survienne jusqu'à la fin du repas.

Il était environ quatre heures de l'après-midi, alors que les convives se préparaient à se séparer, de la salle où venait d'avoir lieu le banquet, partirent des cris de « vive les apaches !.. à bas les lâches, les vendus !.. vive Schaffner... » Ceux qui poussaient des cris sortirent, vinrent se placer en face du Député et du Conseil et les accablèrent d'injures, en criant « tas de lâches, fainéants, vendus... ».

Le plus excité, un dénommé Richard Chavignac, étudiant à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand, reprit la parole et lança en direction du Maire, du Député et des convives « pas un de ces lâches n'osera bouger et Brun ne parlera pas ».

Suite à ces menaces et à ces invectives, Monsieur le Député Brun ne voulut pas en rester là et annonça qu'il allait prendre la parole et donner une réunion publique. Il entra dans la salle, monta sur une table se trouvant au fond de la salle et se disposa à prendre la parole, lorsque quatre des tapageurs montèrent sur la même table en menaçant Monsieur le Député, qu'ils injurièrent en proférant les termes déjà cités.

C'est alors que Monsieur Sébastien Vergne, Adjoint au Maire de Salers, invité par Monsieur le Maire d'Anglards, reconnu le fils Chavignac qui s'approchait du Député en vociférant et en dissimulant derrière son dos une bouteille de bière, dont il voulait se servir pour frapper le Député. Monsieur Vergne, n'écoutant que son sang-froid monta sur la table et arracha la bouteille des mains de Chavignac fils.

À cet instant entra Armand Grèze, faisant partie des tapageurs, qui s'écria en s'adressant au Député « espèce de lâche, vendu, poltron, cette fois nous vous tenons !.. » Au même moment Victor Chavignac, père, monta sur la table et l'injuria copieusement en le traitant de « lâche et vendu ».

Voyant la tournure que prenaient les événements, Sébastien Vergne, Antoine Dusallant, Maire Adjoint d'Espinassole, tous deux amis du Député, ainsi que Pierre Monjanel, cultivateur au Chambon, commune d'Anglards, montèrent sur la table pour s'interposer et obligèrent le Député, en le prenant par les bras, à passer dans la salle voisine pour le soustraire aux coups dont il était réellement menacé.

Le jour même, Monsieur le Député, déposa une plainte auprès de Monsieur Bourdou Jean Baptiste, Commissaire de Police de la ville de Mauriac, officier de police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le procureur de la République.

H. Didelot



LA REFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE FRANCAISE



Depuis 2014, plusieurs dispositions ont été prises pour transformer en profondeur l'organisation territoriale de la République. Le chantier n'est pas nouveau, depuis des années, les réformes se sont succédées pour tenter de simplifier l'empilement des couches administratives à la recherche d'une meilleure efficacité et une meilleure utilisation des deniers publics. Quel est l'impact de ces réformes sur la vie de la commune ?

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AVANT 2014

La division du territoire métropolitain remonte, pour les départements, les cantons et les communes, à 1789, pour les arrondissements à 1800. Les régions sont plus récentes : elles sont apparues dans les années 1950. L'organisation très pyramidale des collectivités territoriales était la suivante :

- 27 régions
- 101 départements
- 342 arrondissements
- 4 036 cantons
- 36 680 communes

Le principe des Communautés de Communes a été créé en 1992 afin d'exercer en lieu et place des communes un certain nombre de compétences. Le but était d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Les Communautés de Communes n'ont pas le statut de collectivité territoriale mais d'établissement public de coopération intercommunale (EPIC).

Pour le Cantal et ses 147 000 habitants :

- 3 arrondissements (dont Mauriac),
- 27 cantons (dont Salers),
- 260 communes,
- 18 intercommunalités.

La Communauté de Communes du Pays de Salers a été créée en 2003 et regroupe 27 communes pour 8900 habitants.



CE QUI A CHANGÉ :

La loi du 17 mai 2013 réduit le nombre de cantons de 4036 à 2054 et fait disparaître le lien géographique entre les limites des cantons et les limites des arrondissements. Pour le Cantal, le nombre de cantons passe de 27 à 15. Le canton de Salers disparaît, notre commune fait désormais partie du canton de Mauriac. En revanche les communes de la vallée du Mars ont été rattachées au canton de Riom-ès-Montagnes.

Le 17 décembre 2014, l'Assemblée Nationale adopte la nouvelle carte de 13 régions en métropole. Les nouvelles régions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Dans la nouvelle carte des sièges de la région Rhône-Alpes/Auvergne, Clermont-Ferrand ne conserve qu'un rectorat et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Les sièges des autres directions régionales sont transférés à Lyon. Lyon est à 300 km (4h de route) d'Anglards.

LES OBJECTIFS DE LA LOI NOTRe DU 7 AOÛT 2015

La loi portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République confie à la région de nouvelles compétences, entre autres, en matière de développement économique et d'aménagement durable du territoire. Elle supprime la « clause générale de compétence » pour les départements et les régions. La clause générale de compétence signifie qu'il est accordé à la collectivité qui en est bénéficiaire une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de ses attributions. Désormais, elle concerne uniquement les communes.

Après discussions, la gestion des collèges et de la voirie départementale demeure compétence du département. Les services de transport routiers et les transports scolaires seront confiés à la région

(avec possibilité de délégation aux départements pour les transports scolaires).

Le département reste responsable des compétences de solidarité.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5000 à 15000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants.

Le transfert aux communautés de communes des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1^{er} janvier 2020. Pour rappel, la commune d'Anglards fait partie du Syndicat intercommunal des eaux de Mauriac.

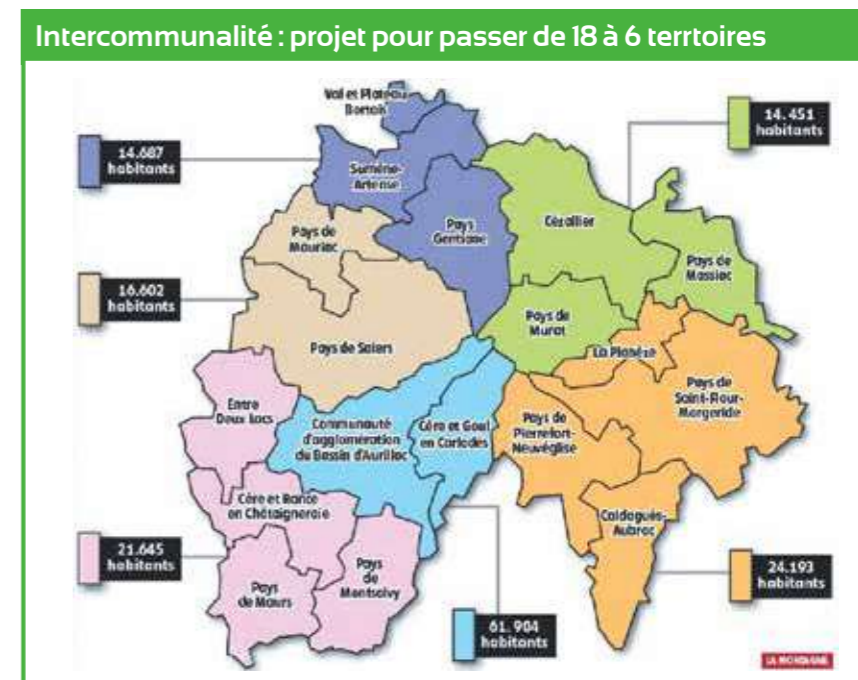
ÉLABORATION DU NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le préfet a en charge la révision du schéma des intercommunalités, il a présenté le 28 septembre un projet allant au-delà des exigences de la loi, il est proposé un découpage du département en une communauté urbaine et 5 communautés de communes de plus de 15000 habitants.

Dans la phase 1 de la consultation, le projet a été notifié aux communes, communautés de communes et syndicats mixtes concernés pour délibération (avis simple) avant le 28 novembre.

Dans la phase 2 de la consultation, le projet a été transmis, accompagné de l'ensemble des avis rendus, à une Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Dans un délai de 3 mois la commission peut adopter des modifications à la majorité des deux tiers de ses membres et devra finaliser ses travaux par une délibération sur le projet de schéma (avis simple).

Le préfet rendra son arrêté portant SDCI avant le 31 mars 2016.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : une compétence de la Région qui s'appuie sur un découpage géographique spécifique.

Le Schéma de COhérence Territoriale, abrégé SCOT, est un document d'urbanisme obligatoire qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000. Il est opposable au plan local d'urbanisme (PLU) et à la carte communale, aux programmes locaux de l'habitat (PLH), aux plans de déplacements urbains (PDU), aux opérations foncières et d'aménagement, aux schémas de développement commercial et aux autorisations d'urbanisme commercial...

L'élaboration de ce document est placée sous la responsabilité de Comité Syndicaux du SCOT. Celui du Haut Cantal Dordogne vient d'être créé et regroupe les 4 communautés de commune du Nord-Ouest Cantal : Pays de Salers, Pays de Mauriac, Sumène-Artense, Pays de gentiane.



LES COMMUNES NOUVELLES

La création de Régions plus grandes aux compétences élargies, la création de Communautés de Communes plus grandes aux compétences élargies conduisent obligatoirement à une réflexion sur l'avenir des communes et en particulier des petites communes. Il y a questionnement sur la représentativité des communes dans les instances intercommunales mais aussi il y a nécessaire réflexion sur la mutualisation

des moyens, la rationalisation des dépenses et la mise en commun des compétences. Cette réflexion est initiée avec les communes voisines. Afin de maintenir une indispensable proximité avec les habitants, le législateur a prévu la possibilité de mettre en place à tout moment des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes.



ZOOM SUR NOËLLE SIMON (NONO) ET LA CANTINE DE L'ÉCOLE COMMUNALE.

« *Bien manger dans nos petites cantines* »

Voilà le libellé d'une des formations suivies par Noëlle pour lui permettre de prendre en main depuis 3 ans la cantine de l'école communale. À la cantine d'Anglards, on veut à la fois que les enfants prennent du plaisir, qu'ils mangent sainement et qu'ils prennent dès le plus jeune âge de bonnes habitudes alimentaires.

Les circuits courts d'approvisionnement sont privilégiés, la viande provient de la ferme du Meynial et de la boucherie Lacoste, le pain de la boulangerie Calvagnac, les fruits, les légumes et les produits d'épicerie de chez Danièle et du Panier Sympa. Des efforts sont faits pour utiliser au maximum des produits frais : Les soupes et les pâtisseries sont faites sur place. Dans la mesure du possible, l'utilisation de produits surgelés ou industriels est limitée afin de proposer des menus équilibrés qui plaisent aux enfants.

Sur les 41 enfants de l'école, 31 mangent régulièrement à la cantine (plus certains instituteurs). Pour préparer les repas et assurer le service, Noëlle travaille avec Raymonde Espinouze et Gaëlle Tournadre. C'est un travail d'équipe qui se passe très bien, la bonne humeur est en permanence alimentée par les remarques des enfants qui prennent plaisir à manger à la cantine. Présente à l'école, avant 7h30, pour préparer les menus et passer les commandes, Noëlle est à



la garderie de 7h30 à 8h50 puis enchaîne sur la préparation et le service du repas de midi jusque 13h. Garderie des enfants de 13h à 13h20, puis assistance à la classe maternelle pour la sieste des enfants jusque 16h. De 16h à 16h45 Noëlle prend part aux activités périscolaires (TAP) avec Véronique Vizet et termine sa journée bien remplie de 16h45 à 18h par la garderie du soir. Les cantines scolaires laissent en général de mauvais souvenirs aux enfants des villes, parions que ce ne sera pas le cas pour les enfants d'Anglards. Merci à Noëlle, Raymonde et Gaëlle.



UN NOUVEAU PANIER SYMPA

L'épicerie «Le panier sympa» a rouvert ses portes depuis la mi-novembre. C'était une très bonne nouvelle de revoir Philippe après ses graves ennuis de santé. Philippe a décidé de passer la main et c'est Quentin DUCLEUX qui a repris l'affaire. Bienvenue à Quentin qui travaille en doublon avec Philippe jusque fin décembre. L'épicerie sera ouverte tous les jours de 7h30 à 12h30 et du mardi au samedi de 16h à 19h30 (les horaires sont susceptibles de varier en fonction des saisons). Originaire de Normandie et ayant travaillé comme chauffeur livreur du côté de Neussargues, Quentin proposera un service de livraison à domicile. Grâce à de petits fournisseurs strictement sélectionnés, «le panier sympa» peut vous proposer des produits frais ou cuisinés de grande qualité à des prix pouvant concurrencer la grande distribution. Pour les fêtes : huitres, saumon sauvage, crevettes sauvages, foies gras sont disponibles sur commande. Chaque semaine, il sera aussi possible de commander du poisson. Bonne chance à Quentin et, pour Philippe, tous nos vœux de réussite dans ses nouveaux projets.



UNE ASSOCIATION

FAMILLES RURALES D'ANGLARDS DE-SALERS



L'association Familles Rurales d'Anglards-de-Salers est née en 2001 de la rencontre de jeunes parents de la commune, de Véronique Vizet et du maire François Descoeur autour d'une idée commune de projet éducatif de garde pour les enfants du pays.

Avec l'aide de parents bénévoles, le projet initié en mars aboutit dès l'été 2001 à la création d'un accueil de loisirs, les enfants sont accueillis pendant 5 semaines dans les locaux de l'école.

L'encadrement administratif du projet est assuré par le mouvement familial « Familles Rurales » groupement de 2500 associations locales réparties dans 10000 communes avec 180000 adhérents, son objectif est de regrouper des familles vivant en milieu rural, de défendre leurs intérêts matériels et moraux, de mener des actions contribuant à l'animation et au développement du milieu rural.

Pour financer le projet, la mairie s'engage avec la CAF dans un contrat Enfance Jeunesse. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement visant à favoriser le développement des formes d'accueil à caractère social pour les enfants de moins de 17 ans. La MSA et, à l'époque, le conseil général (maintenant conseil départemental) viennent compléter le financement sous forme de subventions ou de

paiement de prestations de service.

En 2005, Véronique Vizet devient salariée à 70% de l'association, l'association Familles Rurales obtient ses locaux propres, le centre ouvre 6 semaines l'été et pendant une semaine chaque petites vacances, les mini camps et camps d'ado sont créés.

L'accueil de loisirs a une fréquentation quasi stable depuis son ouverture, en moyenne 20 enfants sont pris en charge chaque jour (avec des jours de pointe à plus de 40 enfants) : on y retrouve des enfants d'Anglards mais également de la vallée du Mars, de Salers, Moussages, Mauriac, etc. et aussi des enfants en vacances dans la région. Pour pouvoir bénéficier du centre, la famille doit adhérer à l'association (carte annuelle 17€ donnant droit à une assurance pour toutes les activités). Il y a, en 2015, 45 familles adhérentes.

Les activités proposées au centre de loisirs rentrent dans le cadre d'un projet éducatif établi pour l'année et d'un projet pédagogique établi à chaque ouverture du centre. L'encadrement des enfants, les demandes administratives, les comptes rendus sont assurés par Véronique, la directrice BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), de plusieurs BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) et de jeunes en-cours d'obtention du BAFA. L'accompagnement des jeunes dans leur formation et la validation de

leurs brevets d'animateurs rentre dans les missions de l'association.

L'objectif du centre n'est pas de faire de la garderie, ni de remplacer l'école, tout est basé sur la découverte et l'épanouissement de chaque enfant. Même les temps d'accueil, créés depuis 3 ans de 7h30 à 8h30 à la demande de certains parents adhérents, sont utilisés pour mener des projets fils rouge de la semaine.

Pour permettre d'assurer un service d'accueil de loisir de qualité il est absolument indispensable que les familles s'investissent dans l'association. L'association appartient à ses membres, elle ne peut évoluer que si chacun apporte ses idées et un peu de son temps.

Pour gagner quelques financements supplémentaires, l'association et ses bénévoles organisent chaque année : bourses aux jouets, vide dressing (hiver, printemps) ou concours de belote et même un marché de Noël (en 2014).

N'oublions pas, la fête du Centre qui traditionnellement clôture la période d'ouverture d'été sous la forme d'un repas – spectacle réunissant enfants, parents et animateurs.



En 2009, l'association «Familles Rurales d'Anglards» a pris en charge l'administration du Relais Petite Enfance du Pays de Salers. Le RPE a vu le jour grâce à un partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Salers, la CAF, le Conseil Général et la MSA.

Le RPE du Pays de Salers est au service des habitants du Pays de Salers et intervient à Saint Illide, à Pleaux, à Saint Martin Valmeroux, à Saint Cernin. Les bureaux se situent à Anglards.

Ce relais propose un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de partage, d'informations et d'animations à destination des assistantes maternelles, des parents et à toutes les personnes référentes d'un enfant de moins de 6 ans. C'est aussi un lieu d'orientation d'accès aux droits, pour les parents employeurs d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile, pour les professionnelles de l'accueil petite enfance et pour les candidates à l'agrément.

L'animatrice, Marie Aubzac, la deuxième employée de l'association, propose différentes activités à partager avec les enfants. Au menu, des halte-jeux : jeux, activités manuelles, atelier bébés lecteurs, activités motrices (jeux de ballons, éveil corporel...), manipulation, comptines, et jeux de doigts, et bien d'autres choses encore.

Et l'association ne compte pas en rester là, de nombreux projets sont à l'étude. L'idée de dépasser la limite d'âge de 17 ans au travers un « contrat d'animation tout public » fait son chemin et une étude préalable va être lancée. Il s'agirait d'organiser des rencontres de partage de savoir-faire (cuisine, patchwork, jardinage...), des sorties collectives (cinémas, spectacles, concerts, PAL...) ou toute autre activité permettant d'améliorer le « vivre ensemble » et de fédérer les habitants de notre territoire rural. Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez partager des idées sur ce projet, n'hésitez pas à vous rapprocher de Véronique :

- Bureaux : 04 71 40 02 93
- Accueil de loisirs : 04 71 40 04 86
- Portable Accueil de loisirs : 06 83 55 15 07
- Portable RPE : 06 83 38 06 55

**Familles
rurales**
Vivre mieux !

RETOURS EN PHOTO SUR L'ÉTÉ EN FÊTE D'ANGLARDS



6 JUILLET 2016 : LE TOUR À ANGLARDS

Le
de TOUR
FRANCE

Notez sur vos agendas, le passage du Tour de France à Anglards, en provenance de Limoges via Mauriac, les coureurs se dirigeront vers Salers, le Col de Néronne et le Pas de Peyrol pour un final très sélectif au Lioran. Le dernier passage du tour à Anglards remonte au 14 juillet 2004 et à la victoire de Richard Virenque à Saint-Flour. Soyons nombreux sur le bord de la route pour une fête très populaire.

